

SOMMAIRE

✓ AVANT-PROPOS.....	7
✓ CADRE GENERAL.....	8
1. INTRODUCTION GENERALE ET PROBLEMATIQUE DE L'ETUDE	
1.1 La participation politique des femmes au Maghreb: approche globale du problème	
1.2 La démocratie à l'épreuve au Maghreb	
2. METHODOLOGIE	10
2.1. A qui s'adresse cette étude ?	
2.2. Quels sont les objectifs de l'étude ?	
2.3. Phases de l'étude et approche méthodologique	
✓ LA PARTICIPATION POLITIQUE DES FEMMES AU MAGHREB: CONTEXTE HISTORIQUE, ACTUALITE DU DEBAT	12
1. LES DETERMINANTS HISTORIQUES	
1.1. Les formes de la participation politique des femmes a l'époque coloniale	
1.2. Les prémices de l'exclusion politique des femmes des les indépendances	
1.3. Quatre décennies contrastées	
2. LE CONTEXTE ACTUEL: QUELQUES DONNEES DE BASE	14
2.1. Le nombre comme valeur politique	
2.2. L'influence du facteur économique	
2.3. Le vote féminin au Maghreb	
3. LES OBSTACLES A LA PARTICIPATION POLITIQUE DES FEMMES AU MAGHREB: DES RAISONS EXPLICATIVES INSUFFISANTES	17
3.1. La religion comme explication	
3.2. La tradition antiféministe	
3.3. La banalisation de la question par le discours politique	
3.4. Les artifices institutionnels : les ministères et organismes charges de la condition féminine	
✓ LE CADRE JURIDIQUE DE LA PARTICIPATION POLITIQUE DES FEMMES AU MAGHREB .21	
1. LA CONSECRATION DU PRINCIPE D'EGALITE ENTRE HOMMES ET FEMMES DANS LES LOIS FONDATEMENTALES MAGHREBINES.	
1.1. La constitution tunisienne du 1 juin 1959	
1.2. La constitution marocaine du 13 septembre 1996	
1.3. La constitution algérienne du 28 novembre 1996	

2. LES ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX DES PAYS DU MAGHREB	22
2.1. Les engagements multilatéraux	
2.2. Les engagements régionaux	
3. LA PART DES DROITS POLITIQUES DES FEMMES DANS LES MODES DE SCRUTIN ET LES REGIMES ELECTORAUX DES ETATS DU MAGHREB	26
3.1. Mode de scrutin et régime électoral tunisien	
3.2. Le régime électoral marocain	
3.3. La loi organique algérienne relative au régime électoral	

✓ UN FAIT AVÉRÉ: UNE REPRESENTATION INEGALITAIRE DES FEMMES DANS LES INSTITUTIONS POLITIQUES AU MAGHREB30

1. LES FEMMES DANS LES PARLEMENTS MAGHREBINS	
1.1. Un bilan négatif de l'éligibilité: le faible nombre des élues	
1.2. Le difficile accès aux candidatures	
2. LES FEMMES DANS LES GOUVERNEMENTS	33
2.1. Un quasi monopole masculin en matière de direction politique	
2.2. La modestie des rôles gouvernementaux	
3. LES FEMMES DANS LES ASSEMBLEES LOCALES	34
3.1. La sous représentation des femmes dans la cité	
3.2. Les seconds rôles dans les secteurs sociaux	
4. LES FEMMES DANS LA HAUTE ADMINISTRATION ET DANS LES EXECUTIFS LOCAUX	35
4.1. L'accès aux fonctions supérieures: des avancées récentes à confirmer	
4.2. Les femmes dans les exécutifs locaux	
5. LES FEMMES DANS LES PARTIS POLITIQUES	37
5.1. La responsabilité des partis politiques dans la faiblesse de la représentation féminine	
5.2. Le profil des militantes des partis politiques	
5.3. Le positionnement sur les listes: une discrimination volontaire	

✓ RENDRE LE PRINCIPE D'EGALITE POLITIQUE ENTRE HOMMES ET FEMMES EFFECTIF41

1. LA RESPONSABILITE DES GOUVERNANTS	
1.1. Assumer le principe d'égalité politique entre hommes et femmes	
1.2. L'exigence de vraies réponses institutionnelles	
1.3. Les discriminations positives, moyens de compenser les inégalités	
2. LES TECHNIQUES D' ACTIONS POSITIVES SUSCEPTIBLES D'ETRE SUIVIES POUR RENDRE LE PRINCIPE D'EGALITE EFFECTIF	45
2.1. L'inéluctabilité d'une technique réparatrice: le quota au Maghreb	
2.2. La voie normative idéale: la révision constitutionnelle	
2.3. La procédure législative: le renforcement des dispositions relatives aux partis politiques et aux régimes électoraux	
3. LES SIGNES DU CHANGEMENT: UNE QUESTION DE METHODE	52

- 3.1. Une priorité immédiate: préserver les acquis
- 3.2. La permanence de la lutte: les associations féminines
- 3.3. La presse et les groupes publics de pression
- 3.4. Les pressions exercées par le milieu international
- 3.5. La question du genre et la recherche universitaire au Maghreb

✓ **CONCLUSION GENERALE** 60

✓ **Liste des sigles et abréviations**

✓ **ANNEXES** 61

ANNEXE I – TABLEAUX	63
TABLEAU I : La représentation politique de la femme au Maghreb	
TABLEAU II : La représentation politique de la femme en Afrique et dans le monde arabe	
TABLEAU III: Algérie - les femmes au parlement (1) - Femmes députées a l'Assemblée Populaire Nationale (entre 1962 et 2006)	
TABLEAU IV: Algérie - les femmes au parlement (2) - Femmes membres du conseil de la nation (entre 1997 et 2006)	
TABLEAU V: Algérie - les femmes dans les gouvernements (entre 1962 et 2006)	
ANNEXE II: CONSTITUTIONS MAGHREBINES	66
ANNEXE III: LOIS ELECTORALES MAGHREBINES	67
ANNEXE IV: ALGERIE - INSTRUMENTS INTERNATIONAUX GENERAUX	68
ANNEXE V - EXTRAITS DE LA CONVENTION SUR L'ELIMINATION DE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION A L'EGARD DES FEMMES (CEDAW)	69
ANNEXE VI - VOIES NORMATIVES	70